



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 29 mars 2023, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint, Réjean Guay, responsable en sécurité incendie et civile, cours d'eau et infrastructures, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale et madame Linda Laplante, adjointe de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souligne la présence de madame Jeanne Turbide, attachée politique de madame Marlyne Picard, députée de Soulanges.

23-03-29-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 36.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

23-03-29-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

M. Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'assurer l'intégrité des obligations de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques relative au plan régional des milieux humides et hydriques par rapport à l'application du RCI no 2022-96 de la CMM	Demande au MAMH	22-04-27-33	Résolution transmise à la ministre. En attente de réponse. Statu quo



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande d'exclusion et demande d'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins para-agricoles les lots numéro 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698 ayant une superficie approximative de 4 645 m2 à des fins d'agrandissement commercial agricole de la société de coopérative agricole à Sainte-Marthe : positionnement	Positionnement	22-11-23-38	Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Commission de protection du territoire agricole demande une recommandation sur ce dossier à la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Dossier 438776 à la CPTAQ : À l'orientation préliminaire, la Commission entend rejeter la demande de la société coopérative agricole de Sainte-Marthe. L'avocat du demandeur sollicite une rencontre avec la Commission. Une correspondance de la direction générale a été envoyée à la Commission pour une demande de rencontre.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2023 : ADOPTION

23-03-29-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 février 2023 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER MARS 2023 : ADOPTION

23-03-29-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2023 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. **RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

5.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 13 FÉVRIER 2023**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 **COMPTES RENDUS DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS ÉLARGIE DU 16 FÉVRIER 2023 ET DU 15 MARS 2023**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.

5.3 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 22 MARS 2023**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.4 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) DU 10 MARS 2023**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

23-03-29-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter la liste MRC 23-03-29.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 23-03-29, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 **REMBOURSEMENT À MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN D'UN MONTANT DE 2 514,57 \$ POUR LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU BARREAU DU QUÉBEC : AUTORISATION (DOCUMENT 6.1.2)**

23-03-29-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le remboursement du montant déboursé pour la cotisation annuelle au Barreau du Québec au montant de 2 514,57 \$ à monsieur Guy-Lin Beaudoin.

Proposition adoptée.



6.1.3 PARTICIPATION DE M. JEAN BOURASSA, DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA GESTION TERRITORIALE RÉGIONALE, AU WEBINAIRE SUR LA DENSIFICATION ET LE LOGEMENT SOCIAL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ) LE 23 MARS 2023 POUR UN MONTANT DE 90 \$ AVANT TAXES (NON-MEMBRE) : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) a organisé un webinaire sur la densification et le logement social le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est un lieu enrichissant d'échange sur l'offre en logement au Québec et la nécessité de définir une nouvelle typologie d'habitation qui permettra d'affronter les défis urbains de la prochaine décennie;

CONSIDÉRANT QUE la densification sera un enjeu important du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en cours de révision par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt qu'un membre de l'équipe de l'aménagement du territoire assiste à ce webinaire;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 454;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'entériner la participation de M. Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale, au webinaire sur la densification et le logement social offert par l'ADGMQ le 23 mars 2023 pour un coût total de 90 \$ avant taxes pour un non-membre.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2023 – CHANGEMENT DE DATES POUR LA TENUE DE DEUX SÉANCES DU CONSEIL, SOIT CELLES DU 26 AVRIL 2023 ET DU 27 SEPTEMBRE 2023 : AUTORISATION

23-03-29-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

de devancer la séance ordinaire du conseil du mercredi 26 avril 2023, 19 h 30, au mercredi 19 avril 2023 à 19 h 30;

de reporter la séance ordinaire du conseil du mercredi 27 septembre 2023, 19 h 30, au mercredi 4 octobre 2023 à 19 h 30;

qu'un avis public pour le changement des dates de ces deux séances du conseil **soit publié** par le directeur général et greffier-trésorier, conformément au Code municipal.

Proposition adoptée.

6.2.2 ACTE D'INTERVENTION POUR MISE EN CAUSE – VILLE D'HUDSON : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.3 ACTE D'INTERVENTION FORCÉE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE POUR APPELER EN GARANTIE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (ART. 188 ET 189 C.P.C) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6.2.4 RÉSOLUTION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE VAUDREUIL-SOULANGES - PROJET HYDRO-QUÉBEC : CONSTRUCTION D'UN POSTE À 120KV À COTEAU-DU-LAC ET DE SA LIGNE D'ALIMENTATION (COTEAU-DU-LAC ET LES CÈDRES) ET RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il rappelle la procédure juridique et mentionne la tenue d'une rencontre à ce sujet, le vendredi 24 mars, avec madame Ange-Marie Delforges, présidente du Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges et monsieur Leroux.

6.2.5 RÉSOLUTIONS EN APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.6 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE PORTER DES ACTIONS CONCRÈTES AFIN DE RÉDUIRE LA VITESSE ET FAVORISER LA TRAVERSE SÉCURITAIRE DE LA ROUTE 338 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.7 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE - DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AUX FINS D'UNE GESTION PLUS EFFICIENTE DE LA CIRCULATION VIA LE PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.8 RÉSOLUTIONS D'APPUI MULTIPLES - DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE AUPRÈS DES ASSUREURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.9 RÉSOLUTIONS DE LA MRC DU GRANIT EN APPUI À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT - DEMANDES DE PROLONGATION DE DÉLAI DANS LE CADRE DU FRR VOLET 3 (SIGNATURE) ET DU FRR VOLET 4 (VITALISATION) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.10 RÉSOLUTION DE LA MRC DU GRANIT EN APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.11 RÉSOLUTION DE LA MRC VAL-SAINT-FRANÇOIS EN APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE PLAN CLIMAT POUR LES MRC DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6.2.12 RÉSOLUTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY EN APPUI À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP - DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA TERMINAISON DES PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » FRR VOLET 3 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.13 RÉSOLUTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY EN APPUI À LA MRC DE MATAWINIE - DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER - TRANSPORT COLLECTIF : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.14 INDEXATION DE LA TARIFICATION APPLIQUÉE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 128.7 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (LCMVF) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.15 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON EN APPUI À LA MRC DE VAL SAINT-FRANÇOIS DEMANDANT L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES BIOSOLIDES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.16 CORRESPONDANCE DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – QUOTE-PART DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME ESTIMATIF ET NON AUDITÉ DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE L'ARTM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.17 RÉACTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU BUDGET 2023-2024 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET ATTENTES SPÉCIFIÉES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 40 % des services à la population avec moins de 10 % de toute l'assiette fiscale (fédérale, provinciale et municipale) et que les municipalités ont dû investir sans cesse depuis les dernières décennies pour le développement économique sans recevoir de recettes fiscales correspondantes aux compétences accordées;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent assumer les effets de l'inflation représentant au minimum un poids de 12 % à la charge des municipalités depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont au premier plan de la lutte aux changements climatiques et doivent y faire face en assumant les coûts associés et nous constatons qu'aucun budget supplémentaire adéquat n'a été accordé aux municipalités dans le dernier budget pour faire face aux changements climatiques ; d'autant plus que c'est une augmentation à court terme de près de 12 % des budgets des municipalités qui devront être prévus pour les contrer;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport collectif ne retrouvent pas leur rentabilité pré-pandémie et qu'un financement structurant doit être mis en place tant que la logique de l'utilisateur-payeur prévaut contrairement aux automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaille depuis 2018 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable à la planification du parachèvement de l'Autoroute 20 et qu'un échéancier de l'étude de faisabilité a été annoncé au comité de travail avec le Ministère. Malgré tout nous constatons que le Plan québécois d'infrastructures 2023-2030 (PQI) ne comprend toujours par de sommes pour la réalisation du projet;



CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges à elle seule a un déficit de 2 000 logements sociaux et abordables et que le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget 2023-2024 le nombre de 1 500 nouvelles unités de logements sociaux et abordables pour la province;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds québécois d'initiatives sociales passe de 17 000 000 \$ à 11 000 000 \$ pour toute la province, une diminution de 6 000 000 \$, alors que les programmes répondent aux réels besoins des personnes et familles les plus démunies de notre société;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

De demander au gouvernement du Québec de :

- Revoir la fiscalité municipale afin de permettre aux villes, municipalités, agglomérations et MRC de diversifier leurs revenus et d'assumer pleinement les nombreuses responsabilités qui leur sont dévolues;
- Prévoir une aide structurante plus grande pour contrer les déficits du transport collectif et les frais engendrés par l'arrivée du REM dans certains secteurs;
- Inscrire le parachèvement de l'Autoroute 20 de l'île Perrot à Vaudreuil-Dorion au PQI;
- Financer la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux et abordables et de refinancer rapidement le FQIS afin de répondre aux besoins des plus démunis;

Que la présente résolution **soit envoyée** à toutes les MRC du Québec, à la Couronne-Sud, à la Couronne-Nord ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal, la Communauté métropolitaine de Québec, les villes de Drummondville, Sherbrooke, Trois-Rivières et Gatineau pour appui;

Que la présente résolution **soit envoyée** à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui ;

Que copie de la présente résolution **soit envoyée** aux députées du territoire de Vaudreuil-Soulanges, Mesdames Marilyne Picard du comté de Soulanges et Marie-Claude Nichols du comté de Vaudreuil, à la présidente du Conseil du Trésor, madame Sonia LeBel, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la ministre responsable de l'Habitation madame France-Élaine Duranceau, à la ministre de la Solidarité sociale, madame Chantal Rouleau, à madame Suzanne Roy, ministre de la Famille et ministre responsable de la Montérégie, pour suivi et à monsieur Éric Girard, ministre des Finances.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

6.3.1 SERVICE TI

6.3.1.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENOUVELLEMENT TI INCLUANT LE REMPLACEMENT DE 26 POSTES INFORMATIQUES, 2 COMMUTATEURS, 8 POINTS D'ACCÈS WIFI, 1 ÉQUIPEMENT DE VIDÉOCONFÉRENCE, LA MISE EN PLACE DE L'AUTHENTIFICATION À DEUX FACTEURS, 1 IMPRIMANTE À ÉTIQUETTES ET 1 LECTEUR DE CODE À BARRES POUR UN MONTANT DE 88 650 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement TI recommandé par la table TI le 10 mars 2023 qui inclut le remplacement de 26 postes informatiques, 2 commutateurs, 8 points d'accès WiFi, 1 équipement de vidéoconférence la mise en place de l'authentification à deux facteurs, 1 imprimante à étiquettes et 1 lecteur de code à barres;



CONSIDÉRANT l'article 10.1 du *Règlement de gestion contractuelle numéro 288-1* favorisant l'achat local en respect du principe de rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT la grande fluctuation du marché électronique et la rareté des puces électroniques;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget 2023 pour l'application du plan de renouvellement TI;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table TI;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

d'autoriser le directeur général ou le directeur adjoint à procéder aux achats informatiques prévus au plan de renouvellement TI incluant le remplacement de 26 postes informatiques, 2 commutateurs, 8 points d'accès WiFi, 1 équipement de vidéoconférence, la mise en place de l'authentification à deux facteurs, 1 imprimante à étiquettes et 1 lecteur de code à barres pour un montant de 88 650 \$ par voie de bon de commande pour l'année 2023 et d'en rendre compte à la table TI.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'élaboration de la Politique de télétravail en date du 7 mars 2022 par le comité paritaire des relations de travail pour un projet pilote d'une durée de 12 mois;

CONSIDÉRANT la fin du projet pilote prévue le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et concluante du projet pilote par le comité de direction et le comité paritaire des relations de travail;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter la Politique de télétravail selon la nouvelle date en vigueur du 1^{er} avril 2023.

Proposition adoptée.

8.2 POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'élaboration de la Politique sur la santé et la sécurité au travail en date du 21 mars 2023 par le comité paritaire en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la mise à jour annuelle du programme de prévention incluant toutes les procédures nécessaires afin de respecter la Politique sur la santé et la sécurité au travail;



CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'adopter la Politique sur la santé et la sécurité au travail à compter du 1^{er} avril 2023.

Proposition adoptée.

8.3 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES À MADAME MARTINE GEOFFROY, À COMPTER DU 3 AVRIL 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2023;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 – 25 %
02 130 00 141 – 41 %
02 610 00 141 – 9 %
02 220 00 141 – 3 %
02 460 00 141 – 3 %
02 400 00 141 – 5 %
02 454 00 141 – 5 %
02 590 00 141 – 3 %
02 452 30 141 – 3 %
02 320 00 141 – 3 %

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'octroyer un contrat à durée indéterminée à madame Martine Geoffroy, à titre de technicienne en ressources humaines, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 3 avril 2023, selon la catégorie d'employés non syndiqués et non cadres, avec une rémunération similaire à la convention collective en vigueur selon la classe 5 et l'échelon 9, et d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR MODIFIER LE TAUX D'IMPOSITION POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL : APPUI



CONSIDÉRANT la résolution 58/03/2023 de la MRC de Maskinongé demandant au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, à leur député, monsieur Simon Allaire et au chef de l'opposition officielle, monsieur Marc Tanguay, de modifier le taux d'imposition des pompiers volontaires et à temps partiel afin d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est en accord avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et énoncé comme suit;

D'augmenter le crédit d'impôt à 1 500 \$;

D'établir une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés;

Que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et ces femmes qui risquent leur vie pour aider leur communauté.

CONSIDÉRANT la résolution 58/03/2023 de la MRC de Maskinongé de demander l'appui de chacune des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers volontaires et à temps partiel sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, représente 86 % des effectifs totaux en pompiers, répartis dans 16 services de sécurité incendie et couvrant 23 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les modifications fiscales recommandées par l'AGSICQ et appuyées par la MRC de Maskinongé, favorisera également la MRC de Vaudreuil-Soulanges en regard aux défis relatifs à la pénurie de main-d'œuvre et d'attractivité de pompiers volontaires et à temps partiel;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'appuyer la demande de la MRC de Maskinongé pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel;

d'autoriser la transmission de la présente résolution au ministre des Finances, monsieur Éric Girard et au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel;

d'autoriser la transmission à toutes les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la députée provinciale afin de solliciter leur appui dans ce dossier;

de spécifier aux municipalités sur le territoire couvert par la MRC de Vaudreuil-Soulanges que tous les appuis accordés à la présente résolution soient transmis à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec ainsi qu'à la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT



11.1 COURS D'EAU

11.1.1 OCTROI DE CONTRAT À AECOM POUR LES JAUGEAGES, LES RELEVÉS DE NIVEAUX D'EAU ET LA MOBILISATION POUR SIX TRONÇONS DES RIVIÈRES DES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET D'ARGENTEUIL AU COÛT MAXIMAL 54 483,66 \$, INCLUANT LES TAXES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la convention est prolongée en 2024;

CONSIDÉRANT les besoins d'effectuer des jaugeages et des lignes d'eau de certains tronçons de cours d'eau de six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville) qui sont nécessaires au calage et à la validation des modèles hydrodynamiques pour les chercheurs de l'INRS-eau dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE la durée des crues maximales des six rivières est très courte et que chaque nouvelle mesure améliore la précision de la mesure;

CONSIDÉRANT la connaissance supérieure du terrain par la firme AECOM résultant des travaux de jaugeages antérieurs sur les mêmes rivières;

CONSIDÉRANT QUE ces relevés permettront de procéder aux validations finales des modèles hydrographiques réalisés durant le projet au cours de la crue 2023;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729 (cartographie des zones inondables) financé à 100 % par le gouvernement du Québec;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

d'autoriser l'octroi de contrat à AECOM pour réaliser une campagne de jaugeages, les relevés de niveaux d'eau et la mobilisation pour six tronçons des rivières des MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'Argenteuil au coût maximal de 54 483,66 \$ incluant les taxes.

Proposition adoptée.

11.1.2 ANNULATION DES TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT PRÉVENTIF DU COUVERT DE GLACE PAR FORAGE SUR LES RIVIÈRES DELISLE ET ROUGE : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-02-22-30

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'expertise de pré-affaiblissement réalisée par Hydro Météo sur les rivières Delisle et Rouge pour mesurer l'épaisseur des glaces;

CONSIDÉRANT les résultats des épaisseurs des glaces et les recommandations d'Hydro Météo de ne pas réaliser les travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace par forage sur les rivières Delisle (bassin 1) et Rouge (bassin 3) dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux;



CONSIDÉRANT la résolution 23-02-22-30 autorisant le mandat à Hydro Météo pour réaliser l'affaiblissement;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**abroger** la résolution 23-02-22-30 afin d'annuler le mandat d'affaiblissement préventif des glaces par forage à Hydro Météo pour l'année 2023.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 DÉPÔT DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) ET DU RAPPORT DE CONSULTATION DE LA MRC DE DRUMMOND

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE GESTION DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les écocentres sont destinés à offrir des services aux citoyens dans le but de favoriser une bonne gestion des matières résiduelles générées, en accord avec les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC considère qu'une bonne gestion des matières résiduelles est basée sur une responsabilité partagée entre les citoyens et l'administration publique, incluant le gestionnaire des opérations des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la Politique générale de gestion du réseau des écocentres a été adoptée lors de la séance du conseil de la MRC le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y apporter des modifications afin de concorder avec l'évolution de la gestion des opérations des écocentres pour les éléments suivants :

- Ajustement des heures d'ouverture, soit la bonification de l'horaire d'été à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion de 8 h à 17 h les samedis et dimanches et le maintien de l'horaire d'hiver en tout temps à l'écocentre à Pincourt;
- La possibilité pour un citoyen ne pouvant se déplacer d'utiliser une procuration pour désigner une personne à apporter ses matières en son nom;
- Le type de véhicules admissibles sur les sites avec l'ajout de camion cube et fourgonnette de livraison;
- La liste des matières acceptées, en l'occurrence les masques jetables, les plastiques agricoles et le polystyrène;
- Ajustement de la procédure de dépôt, dont la fréquence et la fourniture d'un bilan annuel des revenus;
- Ajustement de la liste des fournisseurs de services et transporteurs en fonction des contrats en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-17 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu



d'adopter les modifications à la Politique générale de gestion du réseau des écocentres et de remettre une copie de la Politique au gestionnaire des opérations et aux vingt-trois municipalités de la MRC.

Proposition adoptée.

11.3.2 ACHAT DE QUATRE (4) TERMINAUX DE PAIEMENTS POUR LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES ET CRÉATION D'UN COMPTE AUPRÈS DE SQUARE CANADA INC. POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 800 \$, AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les terminaux de paiement sont actuellement gérés et facturés par les municipalités hôtes via les ententes de gestion des sites, à l'exception de celui de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion qui est géré par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de gestion des sites des écocentres prévoient des frais administratifs de 15 % sur les services rendus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire prendre en charge la gestion de tous les terminaux de paiement afin de simplifier les opérations, notamment en cas de problématiques opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'achat de quatre (4) terminaux de paiement pour le Réseau des écocentres et la création d'un compte avec Square Canada inc. pour un montant maximal de 1 800 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

11.3.3 RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC GLOBAL PAYMENTS CANADA POUR LA LOCATION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 mai 2013 avec Global Payments Canada pour la location d'un terminal de paiement à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les coûts élevés liés à cette entente et les économies potentielles en changeant de fournisseur;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **résilier** l'entente avec Global Payments Canada pour la location d'un terminal de paiement à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.3.4 OCTROI DE CONTRAT À SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE ET DES TRAVAUX REQUIS POUR LA PLATEFORME DE DÉCHARGEMENT DE L'ÉCOCENTRE À RIGAUD ET LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 22 200 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION



CONSIDÉRANT QUE la plateforme de déchargement de l'écocentre à Rigaud présente diverses défaillances, notamment des infiltrations d'eau, effritement du béton, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ces défaillances représentent un risque pour la sécurité du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de rangement sous la plateforme n'est plus utilisable pour entreposer les produits électroniques et que cette situation engendre des frais supplémentaires de location d'un conteneur auprès de ARPE-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme nécessite des réparations afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'ingénierie Shellex Groupe Conseil inc. en date du 7 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-20 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'octroyer un contrat à Shellex Groupe Conseil inc. pour l'évaluation de la structure et des travaux requis pour la plateforme de déchargement de l'écocentre à Rigaud et la planification des interventions pour un montant maximal de 22 200 \$ avant taxes et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.5 OCTROI D'UN CONTRAT À COTEAU MÉTAL INC. POUR LA FOURNITURE DE CONTENEUR, LA COLLECTE, LE TRI ET LA VALORISATION DES MÉTAUX ET DES PNEUS AVEC JANTES POUR LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS, SOIT DU 1ER MAI 2023 AU 30 AVRIL 2026 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les encombrants métalliques, les métaux ferreux et les pneus avec jantes sont acceptés dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues et que celle reçue de Coteau Métal inc. le 27 janvier 2023 est la plus basse et est conforme;

CONSIDÉRANT QU'une ristourne sur la vente des métaux, selon les taux en vigueur, sera versée à la MRC en fonction des quantités collectées;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé pour les pneus avec jantes, soit 160 \$ la tonne avant taxes, sera déterminé en fonction du tonnage réel de pneus collectés;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu



d'octroyer un contrat à Coteau Métal inc. pour la fourniture de conteneur, la collecte, le tri et la valorisation des métaux et des pneus avec jantes pour le Réseau des écocentres pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, pour un montant maximal correspondant au seuil fixé par règlement ministériel obligeant la tenue d'un appel d'offres public;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** le contrat.

Proposition adoptée.

11.4 UTILISATION DE L'EAU POTABLE – DEMANDE D'ANALYSE DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE DANS LES 23 MUNICIPALITÉS ET DE LA POSSIBILITÉ D'HARMONISER CERTAINS ÉLÉMENTS DE RÉGLEMENTATION : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'importance et l'urgence d'établir un plan de communication clair quant à l'utilisation de l'eau potable sur tout le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les communications doivent touchées tous les citoyens, incluant ceux n'ayant pas accès au système d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser certains éléments de réglementation dans les municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table élargie des communications;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-22 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

de demander au comité RMH d'effectuer l'analyse de la réglementation actuelle dans les 23 municipalités et d'évaluer la possibilité d'harmoniser certains éléments de la réglementation.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (DOSSIER 440446) POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE (UTILITÉ PUBLIQUE) D'UNE PARTIE DU LOT 1 673 997 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier 440446 concernant la demande d'aliénation déposée par la firme Cima+ en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion, d'une partie du lot 1 673 997 d'une superficie de 839,1 mètres carrés et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, notamment pour l'implantation de services municipaux destinés à desservir, en partie, le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, pour permettre la continuité d'une piste cyclable de part et d'autre du lot et pour réaliser la mise à niveau de la voirie locale;

CONSIDÉRANT que des travaux pour la construction d'infrastructure en vue de desservir le chantier du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges doivent débuter au mois de mai 2023;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans le cadre d'une entente tripartite entre la Société québécoise des infrastructures, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Vaudreuil-Dorion en lien avec la réalisation du projet de construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;



CONSIDÉRANT que le projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges est assujéti à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures sont essentielles à la bonne marche et à la protection incendie du chantier de l'hôpital;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent l'acquisition de certains immeubles ou parties d'immeubles dont, notamment, une superficie de 830,1 mètres carrés à même le lot 1 673 997, lequel est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONDIRÉRANT que ce lot est déjà affecté d'une servitude d'aqueduc sur une superficie de 342 mètres carrés et qu'une conduite d'aqueduc, construite initialement avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole* du Québec et ayant fait l'objet d'un remplacement de plein droit en 2004, est présente sur le site;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de la superficie requise pour les infrastructures servira par la suite aux travaux de voirie prévus par le MTMD ainsi qu'à la piste cyclable qui longera le boulevard de la Cité-des-Jeunes, décision qui sera prise ultérieurement lorsque les plans et devis de la voirie ultime seront plus avancés. Notons qu'une autre demande pourrait être transmise pour la même superficie de 839,1 mètres carrés afin de permettre le passage d'une piste multifonction. Ledit passage est requis pour assurer le transport actif vers l'hôpital. Le choix d'emplacement d'une future passerelle pour la piste multifonction est en conception. Elle doit répondre aux exigences du MTMD pour son emplacement définitif;

CONSIDÉRANT que les normes du MTMD exigent que les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaires soient construites à au moins 30 mètres du viaduc de l'autoroute 30 sise à l'est du lot 1 673 997;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun autre endroit pour le passage de ces infrastructures ainsi que des travaux de voirie et de construction de la piste cyclable, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT l'importance de ne pas retarder la réalisation du projet de construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le consentement de la société 6650813 Canada Inc., propriétaire du lot 1 673 997, transmis à la Ville de Vaudreuil-Dorion en date du 20 février 2023, autorisant cette dernière à entreprendre les démarches quant à ladite demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que selon le Schéma d'Aménagement, à l'article 12.2.19, le site se trouve dans l'affectation Aire Agricole Publique et que celui-ci est permis de plus par le décret 813-2018 pour l'emplacement du centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges selon les usages suivants : hôpital et les bâtiments, les espaces de stationnement, les constructions, les ouvrages et les travaux complémentaires à ce type d'établissement;

CONSIDÉRANT que le PMAD fait mention du projet du projet d'hôpital de Vaudreuil-Soulanges dans son encadré (les installations projetées ou à l'étude par les ministères et les organismes gouvernementaux) de l'objectif 1.4 – Identifier les installations d'intérêt métropolitain actuelles et de localiser les installations d'intérêt métropolitain projetées;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

que le conseil **appuie** la demande de CIMA+ auprès de la CPTAQ dans sa demande d'autorisation de procéder à l'aliénation, en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion, d'une partie du lot 1 673 997 d'une superficie de 839,1 mètres carrés et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, notamment pour l'implantation de services municipaux destinés à desservir, en partie, le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, pour permettre la continuité d'une piste cyclable de part et d'autre du lot et pour permettre la mise à niveau de la voirie locale;

de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ.

Proposition adoptée.



12.1.2 NOUVELLE DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS POUR LA SUSPENSION DES CLAIMS MINIERS DANS LE SECTEUR DU MONT RIGAUD : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT que la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, d'utiliser son pouvoir discrétionnaire, comme prévu par la Loi, pour protéger rapidement et de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière est demeurée sans réponse;

CONSIDÉRANT que le mont Rigaud qui domine le paysage régional est reconnu comme un joyau naturel exceptionnel, le seul poumon à l'ouest de l'île de Montréal et un pôle touristique majeur pour la région;

CONSIDÉRANT que la MRC, en collaboration avec Nature-Action Québec et le Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec, investit plus d'un million de dollars afin de protéger le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et développement révisé 3^e génération en date du 2 février 2023 et la réquisition du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de formuler une nouvelle demande de suspension temporaire pour l'octroi de nouveaux titres miniers;

CONSIDÉRANT que 18 de nos 23 municipalités, soit plus de 96 000 habitants ainsi que le futur hôpital régional Vaudreuil-Soulanges de 400 lits s'alimentent en eau souterraine et sont tributaires de la nappe phréatique et sa recharge pour la consommation et les activités humaines;

CONSIDÉRANT que les zones de recharge des eaux souterraines représentent environ 25 % du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les volumes d'eau souterraine utilisés par les particuliers, les villes, l'agriculture et l'industrie sont inférieurs au volume disponible dans la recharge, mais que la pression des pompages sur la ressource en eau souterraine est significative puisqu'elle représente 29 % de la recharge;

CONSIDÉRANT que la MRC recueille actuellement des informations hydrogéologiques sur les eaux souterraines et les zones de recharge, afin de mieux protéger cette ressource vulnérable et limitée;

CONSIDÉRANT l'impact que peuvent avoir les activités minières sur la qualité et la quantité d'eau potable puisée à même les eaux souterraines et que la MRC doit assurer la protection de son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une résolution par le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui vise à intégrer plusieurs principes dans la mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire en ce qui concerne le développement minier, afin de reconnaître le rôle central du schéma d'aménagement du territoire en plus de demander d'intégrer rapidement les éléments suivants aux TIAM et à l'OGAT-Mines afin d'assurer la protection de nos territoires :

- Un processus accéléré afin de protéger l'eau sur nos territoires et arrimer le processus avec les travaux déjà effectués;
- L'ajout de la protection de milieux naturels d'intérêts dans les activités susceptibles de justifier un TIAM et arrimer le processus avec les travaux déjà effectués;
- L'identification automatique aux TIAM de tout agrandissement des périmètres urbains ainsi que ceux effectués depuis 2013;
- L'application des mêmes distances séparatrices déjà prévues aux TIAM à l'ensemble des résidences, qu'elles soient à l'intérieur ou l'extérieur d'un périmètre urbain;
- L'ajout de distances séparatrices pour chacune des activités susceptibles de justifier un TIAM prévu à l'OGAT-Mines;



- L'élargissement automatique des suspensions temporaires pour couvrir le territoire des claims abandonnés ou non renouvelés;

CONSIDÉRANT que conformément à la demande du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à la détermination des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) dans son schéma d'aménagement et développement, mais que les critères actuels des OGAT-Mines ne permettent pas de protéger certaines zones de recharge importantes en eaux souterraines, notamment celles du mont Rigaud;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

que la MRC **réitère** sa demande de protéger rapidement et de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière.

que la MRC **appuie** la nouvelle demande exigée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de suspension temporaire pour l'octroi de nouveaux titres miniers dans le secteur du mont Rigaud afin d'assurer une protection maximale des eaux souterraines.

que la MRC **poursuive** ses travaux de connaissances hydrogéologiques et des zones de recharge afin de mieux définir les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) et protéger cette ressource vulnérable et limitée.

de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, aux députées provinciales, Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et Marilyne Picard, députée de Soulanges.

Proposition adoptée.

12.2 INFO TERRITOIRE

12.2.1 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL D'ACTIVATION DE PRÉCISION CENTIMÉTRIQUE POUR LE SERVICE DE GPS DU SERVICE INFO TERRITOIRE DE LA MRC POUR UN MONTANT MAXIMUM APPLICABLE DE 3 500 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'équipement GPS de haute précision est disponible aux membres d'Info territoire depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce service est grandement sollicité par les services des travaux publics pour la validation de leurs réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'équipement GPS de haute précision permet aux services techniques des municipalités d'économiser sur les coûts de relevés terrain et permet également de les rendre plus autonomes et efficaces dans la gestion de leurs actifs;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cet outil par les services techniques des municipalités permet de valider et de bonifier les résultats du vaste chantier de structuration des données d'infrastructures que l'équipe Info territoire a débuté en 2019;

CONSIDÉRANT la demande croissante d'utilisation de l'équipement GPS;

CONSIDÉRANT QUE la validation des réseaux d'égout et d'aqueduc nécessite une précision centimétrique;

CONSIDÉRANT QUE l'activation de précision centimétrique de GPS nécessite un abonnement de service mensuel;



CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 130 01 452 (75 %) et 02 690 00 452 (25 %);

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'abonnement d'activation de précision centimétrique pour un montant maximum applicable de 3 500 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 SIGNATURE DE L'AVENANT 2023-1 AU CONTRAT DE PRÊT POUR L'ÉTABLISSEMENT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 9 octobre 1998, le gouvernement du Québec et le Centre de développement local (CLD) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont signé un contrat de prêt pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités d'utilisation du FLI et les modalités de remboursement du prêt consenti à l'Organisme par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le prêt total du gouvernement versé à ce jour à l'Organisme est de 978 655 \$;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'utilisation du FLI et les modalités de remboursement du prêt consenti par le gouvernement à l'Organisme en vertu du contrat de prêt, telles que modifiées, continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE dans le Discours sur le budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé un montant de 40 M\$ pour soutenir le développement économique local et régional;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre a accepté d'augmenter à nouveau sa contribution au financement du FLI de l'Organisme d'un montant additionnel total de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 1 du contrat de prêt pour augmenter le montant total du prêt;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'entériner la signature de l'avenant 2023-1 au contrat de prêt pour l'établissement du Fonds local d'investissement (FLI) et d'autoriser la signature de tous les avenants futurs en lien avec cette entente.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. HABITATION



14.1 DEMANDE À LA SHQ CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION (PRR) : AUTORISATION

ATTENDU que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion (PRR);

ATTENDU que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine;

ATTENDU que la programmation 2022-2023 a été ouverte le 14 juillet 2022, la programmation 2021-2022, le 3 juin 2021 et la programmation 2020-2021, le 27 juillet 2020, soit entre 64 à 118 jours suivant la fin de la programmation précédente;

ATTENDU que, suite à l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre;

ATTENDU qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux;

ATTENDU que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale;

ATTENDU que, chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire;

ATTENDU que plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ;

ATTENDU que ce volume d'appels occasionne une importante charge de travail pour la MRC et qu'elle n'est pas compensée pour ce travail par la SHQ;

ATTENDU que le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Société d'habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations Réno-Région et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année.

de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et des autres MRC afin de faire valoir les présentes revendications auprès de la Société d'habitation du Québec.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)



**15.1 CORRESPONDANCE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE DU PLAN
MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

**16.1 RETOUR DE CORRESPONDANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA
COURONNE-SUD - RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT DE LA CMM : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

**18.1 DÉPENSES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL
2021-2023 POUR LES PROJETS DU PARC DU CANAL DE SOULANGES, DANS
LE RESPECT DU BUDGET ALLOUÉ AUX PROJETS DU PARC, SOIT 102 000 \$:
MISE À JOUR ET AUTORISATION**

ATTENDU l'Entente en développement culturel qui unit la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) au ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021-2023;

ATTENDU QUE la MRC souhaite valoriser le canal de Soulanges par son soutien à des projets de nature culturelle;

ATTENDU la résolution 21-07-21-08 dans laquelle la MRC dédie au canal de Soulanges une portion des enveloppes issues de l'entente pour des projets de nature culturelle et patrimoniale;

ATTENDU QUE le Parc du canal de Soulanges est l'organisme mandaté pour piloter ces projets et que ceux-ci ont obtenu l'aval du ministère de la Culture et des Communications et des partenaires du milieu;

ATTENDU les sommes disponibles au poste 02 622 00 410 pour la durée de l'entente;

ATTENDU les changements qui ont eu lieu dans la forme ou le contenu des projets au cours de l'année 2022, pour lesquels une mise à jour est jugée pertinente;

POUR CES MOTIFS,

23-03-29-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

de modifier le libellé des projets soutenus pour le développement culturel et patrimonial du canal de Soulanges dans le cadre de l'entente, à savoir :

- Co-crédation d'une halte de type « placotioir artistique » dans le Parc du canal de Soulanges;
- Implantation de nouvelles haltes d'interprétation patrimoniale dans le Parc du canal de Soulanges;

d'autoriser le paiement des factures en lien avec ces deux projets, sous réception des pièces justificatives autorisées par la direction générale du Parc du canal de Soulanges.

Proposition adoptée.



19. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe les membres de la nomination de monsieur Patrick Bousez, à titre de vice-président de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, informe que certains médias ont mentionné dans leurs articles une hausse de 50 % pour les frais reliés aux repas dans la résidence Les Seigneuries de Soulanges située à Saint-Polycarpe. Toutefois, il souligne qu'une rencontre s'est tenue le 29 mars avec différents intervenants et il appert que les augmentations sont de 3 % pour le logement et de 12,5 % pour les repas.

Madame Jeanne Turbide, attachée politique de madame Marilyne Picard, députée de Soulanges, spécifie avoir travaillé sur le dossier depuis la semaine dernière et confirme qu'il s'agissait d'une mauvaise communication et que le tir a été corrigé.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, souhaite avoir un suivi concernant le service 3-1-1.

Monsieur Réjean Guay, mentionne avoir fait parvenir un courriel aux directeurs généraux des municipalités leur demandant de lui faire parvenir, personnellement, toutes anomalies relatives au 3-1-1. À ce jour, deux municipalités ont répondu, dont une, n'ayant rapporté aucune anomalie. Deux anomalies ont été soumises par la deuxième municipalité et l'enquête a été effectuée avec les responsables du service 3-1-1. Le rapport final a été envoyé à ladite municipalité.

Monsieur Guay effectuera une relance auprès des directeurs généraux.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Luc Leroux, résident des Cèdres et agriculteur demande un état d'avancement sur la résolution soumise par le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges, concernant le tracé d'Hydro-Québec pour sa ligne d'alimentation entre Les Cèdres et Coteau-du-Lac.

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint mentionne que nous n'avons pas encore reçu le plan final du tracé d'Hydro-Québec et que nous avons procédé en séance au dépôt de la résolution du Syndicat et au dépôt d'une résolution d'appui de la municipalité des Cèdres en lien avec les premiers tracés qui ont été proposés par Hydro-Québec. En vertu des articles sur les interventions gouvernementales de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, soit 149 et suivants, la MRC va devoir se prononcer sur le tracé final qu'Hydro-Québec va proposer. Lorsque le tracé sera reçu, le travail administratif et juridique se fera en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Monsieur Hubert Leroux, résident de la municipalité des Cèdres et agriculteur, propose qu'Hydro-Québec utilise la ligne d'interconnexion de Cedars Rapids.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que la MRC se doit de respecter le processus juridique pour l'analyse du projet et du tracé qui sera soumis officiellement par Hydro-Québec.

Monsieur Matthew Dewavrin, résident des Cèdres et agriculteur, fait mention de la correspondance du Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de Vaudreuil-Soulanges concernant l'offre de partenariat au programme ALUS Montérégie reçue le 16 février dernier.

Monsieur Patrick Bousez confirme que le dossier sera analysé et qu'un retour sera effectué.

Madame Andrée Brosseau, mairesse de la ville de Coteau-du-Lac mentionne que le sujet sera apporté à la table de l'eau du mois de mai 2023.



22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

23-03-29-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 47.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



SIMON BELLEMARE
Directeur général et greffier-trésorier